



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 MARS 2022

Invitation de M. Raymond, commissaire aux comptes, et de M. Yalman, expert-comptable.

Ordre du jour :

1. Allocution de la Présidente.
2. Rapport moral de la Secrétaire Générale.
3. Rapport financier du Trésorier. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
Compte de fonctionnement et de résultat année 2021. Approbation.
Budget prévisionnel 2022. Cotisations prévisionnelles 2022. Vote.
4. Rapports du Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement, du comité de direction de l'Institut de Psychanalyse de Paris (avec CFSO), et du comité de direction de l'Institut de Psychanalyse de Lyon.
5. Discussion générale sur l'ensemble des autres rapports en présence de chaque responsable.
6. Questions diverses.

I. Allocution introductive de la présidente

C. Baruch introduit notre AG en mentionnant la dramatique situation internationale actuelle. En Ukraine a été constitué un Groupe d'études ukrainienne de l'IPA ; Le CA a décidé de dédier d'ores et déjà une somme 5000 Euros à ce groupe d'études. Un mail sera également envoyé à tous les membres de la SPP, rendant possible non seulement des dons personnels sécurisés par la FEP, mais proposant également de répondre à la demande d'écoute gratuite de collègues Ukrainiens se signalant ; par ailleurs, signaler ses capacités d'hébergement sera également possible. La SPP est aussi en contact avec les collègues Russes, qui nous communiquent leur grande inquiétude voire désarroi.

Quant à la SPP elle-même, la Présidente souhaite transmettre que ses membres sont au travail de façon très intense.

Elle nomme en particulier dans cette introduction les efforts de modernisation, le passage au numérique, le changement de base de données, ces nouveautés étant au début bien chronophages mais libérant du temps d'administration à terme.

La Présidente parle aussi de La Boutique sur le site de la SPP : elle permet beaucoup d'actions, dont toutes les inscriptions aux événements scientifiques, les achats de livres, la communication aussi avec la BSF...

La SPP a développé de nouvelles capacités aux vidéo- transmissions : cela comporte bien sûr des avantages et des inconvénients, les échanges pouvant en pâtir, mais paradoxalement aussi en bénéficier. L'intérêt et l'investissement de ces visio-conférences rencontrent dangereusement la question de l'analyse à distance ; une commission ad hoc a été ainsi constituée sous la présidence de Roland Havas, qui rendra son rapport en Avril 2022, d'où émergera le positionnement de la SPP sur cette question, qui contient des enjeux fondamentaux, en particulier en lien avec l'API, qui s'interroge sur la question de la validité des analyses de formation à distance, en ce qui concerne les sociétés Eitingon. Une commission sur l'ensemble des nouvelles technologies a été également constituée, qui doit chercher à en considérer les limites, mais également à en saisir les opportunités ; des outils d'enseignement de la théorie psychanalytique, en renfort des Universités qui ne délivrent plus ou presque plus ces enseignements, peuvent-ils être constitués grâce à ces nouvelles technologies ? Dans quel cadre ?

La Présidente évoque le site internet : deux espaces y co-existent : le public et le privé ; cet espace membre est incontournable pour connaître les informations relatives à la vie scientifique et administrative de la SPP. Notre lettre d'informations « SPPACTU » est très riche mais ne suffit pas à toutes les informations nécessaires.

Un souci accapare l'attention de tous à la SPP : la baisse de notre démographie ; le nombre de membres fond. Nous constatons une stabilisation de la baisse que l'on peut mettre à l'actif des Instituts et de leur capacité à faire aboutir les formations des AEF ce qui leur permet de devenir membres ; la Commission du Cours accomplit un travail très important, dans le passage du statut de membre à celui de titulaire.

La Présidente tient à souligner l'ouverture de la SPP vers le socius, eu égard au fait qu'il faut bien avoir à l'esprit que ce sont des attaques contre la psychanalyse qui sont soutenues derrière celles contre les psychologues, les psychiatres, mais aussi les Universités dans

lesquelles la psychanalyse n'a quasiment plus droit de cité. Le CA a pris la décision de marquer par des actes son opposition évidente à ces attaques en règle : Texte de la Position de la SPP sur le site, réunions fréquentes du Groupe de Contact pour choisir les actions de défense de la psychanalyse, aboutissant à une position commune de toutes les sociétés le composant. La SPP a été reçue à sa demande par le conseiller santé du cabinet du premier ministre puis par Mme Armanteras conseillère santé de l'Elysée. La Présidente et la SG ont eu le sentiment d'être très bien écoutées, ce qui ne manque pas de surprendre dans ce contexte antagoniste au soin psychique. Ces contacts pourront se reprendre après les prochaines élections.

La Présidente termine son allocution en parlant de la situation financière de la SPP : L'amélioration de la situation est certaine, conséquente à plusieurs types d'actions : diminution de la masse salariale, contractions des coûts, absence de frais de déplacement, de réception...

Mais notre situation financière reste fragile, en partie parce que le nombre de cotisations impayées reste trop important. Or les cotisations constituent l'essentiel de nos rentrées financières.

QUESTION de la salle : faudrait-il faire en sorte que les membres qui ne paient pas leurs cotisations n'aient plus accès au site ?

La Présidente dit qu'effectivement cette proposition mérite réflexion ; le parti pris est en général le contact direct avec les collègues en retard de leurs cotisations, et la négociation au coup par coup.

2. Rapport moral de la secrétaire général (pièce jointe à la convocation)

A. Rosenberg donne la lecture de son rapport moral, consultable sur le site de la SPP

3. Rapport financier du Trésorier. (pièce jointe à la convocation).

Présentation des comptes

M. Yalman, l'expert-comptable de la SPP, présente les comptes de l'exercice 2021.

Exercice 2021 : points majeurs

Le résultat d'exploitation est de 96 K Euros. C'est une satisfaction, puisque celui de l'an dernier était de - 50 K Euros. Nos produits d'exploitation ont augmenté, nos charges sont en très légères baisse.

L'actif de la SPP est environ de 5,4 Millions d'Euros, dont 4,5 Millions sont constitués par notre patrimoine immobilier. Bien sûr, notre patrimoine immobilier (les locaux de la Rue Daviel à Paris) reste partiellement une dette auprès de notre banque, puisque nous n'avons pas terminé de rembourser notre emprunt.

Notre situation financière n'est pas exempte de fragilité, la baisse du nombre de membres qui allège les rentrées financières que sont les cotisations étant la plus directe de ces fragilités.

Mr Raymond, notre Commissaire aux Comptes

Dans le cadre de sa fonction, Mr Raymond a émis un Rapport général sur les comptes de la SPP.

Les comptes sont certifiés, sans réserve, « réguliers et sincères ».

Dans son rapport spécial sur les conventions réglementées, il précise que la SPP n'a pas de convention.

Il salue la parfaite maîtrise par la comptable de la SPP, Jasmine Lefebvre, du nouveau processus.

Il souligne enfin l'importance de la décision prise au cours de 2021 de ne pas contracter un PGE, en dépit de ce qui avait été prévu.

Rapport financier

Piotr Krzakowski, Trésorier de la SPP, donne lecture du rapport financier écrit en collaboration avec D. Bourdin, la Trésorière adjointe. Il remercie C.-M. François -Poncet, la précédente Trésorière, de son soutien dans cette écriture. Le rapport financier est consultable sur le site de la SPP.

Questions de la salle

Quelle est la proportion des créances de plus d'une année ?

Réponse : 60 membres étaient débiteurs depuis plus de deux ans. Sous l'effet des relances, un tiers a réglé. Le commissaire aux comptes intervient : la provision pour créances douteuses est de 107 000 Euros et elle semble bien suffisante, elle sera très probablement récupérée. Le CA propose à la radiation les membres qui n'ont pas payé au bout de deux ans. Sur 31 radiations proposées, seulement 11 ont été prononcées. La SPP cesse depuis peu de temps de payer les cotisations internationales de membres en dette au - delà d'un an.

Quelle analyse avoir de ces retards de paiement ?

Les raisons sont très variables, il s'agit souvent de collègues assez éloignés de la SPP, ou ayant arrêté leurs activités professionnelles, il s'agit parfois de simples oublis. Le règlement des cotisations par prélèvement s'étend aujourd'hui à un tiers des membres.

Commentaire sur les retards de paiement : il y en a moins chez les collègues de province. Il faut très probablement continuer à resserrer les liens entre membres, et entre les membres et les trésoriers.

Le budget prévisionnel : il est global et pas suffisamment différencié, il devrait être plus détaillé. Dans cette situation doublement exceptionnelle qui fait suite à la pandémie, l'AG devrait avoir conscience des difficultés de façon plus précise.

Réponse : Le détail du budget prévisionnel est disponible : Les comptes dans leur totalité sont à disposition chez notre comptable Jasmine Lefevre.

VOTE : « Acceptez - vous le budget prévisionnel 2022, y compris approbation des comptes 2021, augmentation des cotisations, quitus de la gestion et approbation des résultats 2021 ? ».

134 OUI
14 NON
10 ABSTENTIONS
2 NULS

Le budget prévisionnel 2022 est donc voté.

4. Rapports du Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement, du comité de direction de l'Institut de Psychanalyse de Paris (avec CFSO), et du comité de direction de l'Institut de Psychanalyse de Lyon.

5. Discussion générale sur l'ensemble des autres rapports (pièces jointes à la convocation) en présence de chaque responsable.

6. Discussion

On remercie le bureau et l'ancienne trésorière de tout leur travail.

On souhaite dire qu'il est essentiel de recréer un CST efficace pour qu'existe un contre-pouvoir au CA et des discussions réelles, et qu'il faut réintroduire la présence des invités dans le CA. Commentaires sur la longueur du rapport moral, même s'il est salué pour sa grande qualité.

Réponse : Oui, le CST doit faire l'objet d'une réflexion, après cette année où un seul membre s'y est porté candidat. Le CST devrait être une instance de réflexion à long terme, ce que le CA ne peut pas suffisamment être, aux prises avec des décisions requérant une rapidité certaine.

Le rapport moral, oui, est toujours très long. Discussion sur les noms, trop nombreux, cités dans ce rapport moral, il s'agit d'un hommage à chacun des membres. Proposition d'écrire ces noms sur un power-point pour la prochaine AG.

Des CA supplémentaires sont prévus en 2022 pour améliorer la possibilité de discussions.

Les invités : la loi prévoit qu'il n'y ait pas plus de huit invités. Deux invités permanents, CECE, CRR, ainsi que la seule membre du CST en ce moment. La Directrice de l'Institut de Paris est régulièrement invitée.

Lecture est donnée d'une lettre de C. Smadja, mise en PJ., « La place du scientifique au sein de notre vie sociétale ».

B. Chervet intervient : le Board de l'API s'est réuni hier et a pris trois décisions ; concernant les membres de l'API victimes de la guerre actuelle en Ukraine : création d'un fond d'urgence de solidarité de 100 000 Dollars qui seront adressés aux personnes sur place. Fonds de solidarité alimenté par des dons de membres de l'API, un appel va arriver à tous les membres de l'API. Ces deux fonds seront gérés par l'excom de l'API, afin de veiller à leur

utilisation, en respect des critères éthiques, les enjeux politiques de leur utilisation en particulier seront surveillés de près.

On signale que le comité d'organisation du colloque Franco Madrilène n'a pas été cité et répare cet oubli :

M. Montes de Oca, A. Driant, D. Cupa, H. Suarez -Labat et E. Dahan Soussy.

On demande ce qu'est devenue la situation concernant notre ancienne secrétaire M-A. Lange ? C'était dans le rapport 2020, notre secrétaire a préféré un licenciement à une rupture conventionnelle.

Dans la suite de la lettre de C. Smadja, on demande si on pourrait élargir au-delà du CA, à d'autres instances, certains débats qui ont un impact sur l'avenir de la SPP. On évoque la situation du CPLF, avec l'idée de consulter d'autres collègues que ceux du CA, pour définir une politique du CPLF.

Réponse : la discussion relative au CPLF a été très présente dans quatre CA, ce qui motive qu'un CA supplémentaire aura lieu en avril 2022. Il est projeté de créer une commission ad hoc pour réfléchir à l'avenir du CPLF, une autre relative au CST, qui aurait été l'endroit idéal pour réfléchir à l'avenir scientifique du CPLF. Les commissions ad hoc rendront des rapports.

Pour faire suite à la lecture de la lettre de C. Smadja, par rapport au travail théorique : un collègue se porte témoin de ce qu'il y a un vrai désir de réflexion théorique, de pensée, chez tous, jeunes et moins jeunes. Le symptôme serait celui du deuil des aînés, dont nous avons à nous approprier le travail et les propositions théoriques ; pour l'instant c'est une des formes que prend ce travail. Mais nous courrons aussi après le temps. La diffusion du travail accompli prend beaucoup de temps, peut-être au détriment d'un travail long de pensée, illustré autrefois par exemple par les conférences du mardi. Nous recherchons le temps du travail de fond. LA CRDP n'est sans doute pas parvenue à ses objectifs.

La secrétaire scientifique est d'accord avec cette difficulté actuelle et avec la nécessité de retrouver un pôle de réflexion plus théorique ; elle constate la difficulté de trouver ce temps collectif de pensée. Notre temps a été très pris par les innovations, et il va être temps de réinvestir un temps de travail théorique.

C. Baruch complète : Les conférences du mardi n'ont pas été enlevées de notre fonctionnement, elles n'ont pas bénéficié de beaucoup de demandes.

On oppose une objection ferme ; un collègue a proposé une conférence du mardi, et n'a pas reçu de réponse.

La secrétaire scientifique explique que la question des mardis est aussi une question de calendrier... elle propose de trouver un autre jour.

On prend la parole pour dire fermement qu'il serait dommageable de renoncer à la qualification Qualiopi, pour nos membres et AEF. D'autres y arrivent. Il faut persévérer à obtenir cette qualification.

Réponse : l'échec de la demande certification est effectivement dommageable ; en avril 2022, le CA constituera une commission sur Qualiopi qui questionnera la nécessité de réussir ce référencement. Mais ce référencement impliquera un changement de fonctionnement de chacun d'entre nous, un changement radical, en particulier en termes d'évaluation des formateurs, des contenus etc... Tout cela va être mis en chantier. Qualiopi entraîne un changement très étrange pour nous, ajoute la Secrétaire Générale.

L'idée serait de ne référencer que ce qui est ouvert, donc lié à la formation professionnelle continue.

J. Boulanger a commencé ce travail relatif à Qualiopi : Qualiopi est pour lui une révolution culturelle : il impose une politique de l'évaluation au coup par coup de toutes les activités scientifiques. Les questionnaires d'évaluation sont très précis, supervisés par des commissaires qui viennent les vérifier.

La Directrice de l'Institut intervient pour insister sur la préoccupation de ce dernier quant à la formation théorique.

Il est précisé que ce week-end des Rencontres de la SPP n'a réuni que 33 AEF inscrits, dont la moitié de régionaux. Le problème de la vie scientifique et de la théorisation est donc très lourd.

La question des conférences des formateurs est abordée : nous avons constaté qu'il n'y a pas eu autant d'élections de formateurs (ce qui suppose des conférences qui ont un aspect théorisant) que souhaité. Quant à la question de l'inhibition à présenter de nouvelles idées : oui, le pluralisme théorique est moindre dans notre société qu'à l'international.

Le Directeur scientifique du CPLF précise que les conséquences de la perte de la référence datadoc concernent l'inscription de 40 Personnes à 480 Euros.

On revient sur la question d'un « contre-pouvoir » qu'incarnerait le CST, le CA étant perçu par un collègue comme « insuffisamment différencié ».

Directeur de la RFP, V. Kapsambelis témoigne des efforts faits pour former les AEF au travail théorique : mais seuls 10 % des AEF sont abonnés à la RFP.

On précise l'élaboration d'une demande de devenir analyste concerne tous les membres. On entend souvent le regret que dans la formation des AEF il n'y ait pas une formation structurée à l'œuvre Freudienne, qui serait une base utile, plus encore depuis le quasi-abandon à l'Université de la transmission du corpus psychanalytique.

Un collègue pense que la question ne devrait pas opposer clinique et théorie : les AEF veulent déjà avoir des patients, et dans les séminaires ils veulent déjà savoir comment faire avec un patient et qu'on leur transmette quelque chose de ce qu'est la situation analytique.

Une collègue exprime qu'elle trouve qu'il y a un discours paradoxal : l'attrait pour le CST est tardif, et elle revient sur l'ancien CA, c'est de l'ordre de la désinformation dit-elle: c'est le CA qui a suspendu et le fonctionnement et les travaux du CST affirme-t-elle : il y avait un non-respect du RI et des Statuts, cela nécessiterait le recours au Préfet de Police, et à un président administrateur ? Elle exprime avoir vu écrites des informations fausses.

Alain Gibeault ; donne lecture du rapport du CECE et du rapport de l'Institut de Lyon. E. Sparer présente celui de l'Institut de Paris.

Lecture est donnée du rapport du Comité d'Audition du Conseil d'Administration

Rapports consultables sur le site

Clôture de l'AG à 18H41